

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Mans, Le 20/03/2024

Signature d'une convention de partenariat entre  
la Direction Départementale des Finances Publiques de la Sarthe et  
le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe

## UN NOUVEAU PARTENARIAT AU BÉNÉFICE DES COLLECTIVITÉS SARTHOISES

La Direction départementale des Finances publiques de la Sarthe (DDFIP 72) et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe (CDG 72) ont signé une convention de partenariat dans le domaine des finances publiques locales et des ressources humaines.

Le CDG 72 intervient auprès des collectivités territoriales pour les assister dans la gestion de leurs ressources humaines, en assurant différentes missions obligatoires ou facultatives. La plupart des collectivités territoriales du département lui sont affiliées et bénéficient de son soutien.



FINANCES PUBLIQUES

Dans un contexte marqué par de fortes tensions autour du métier de secrétaire général de mairie, François Pujolas, Directeur départemental des Finances publiques de la Sarthe, a rappelé qu'à l'échelle nationale, 2 000 postes de secrétaires de mairie étaient vacants fin 2023, et qu'un secrétaire général de mairie sur trois partira à la retraite d'ici 10 ans.

La DDFIP 72 et le CDG 72 sont conscients de l'enjeu que représentent la formation et l'information des collectivités et de leurs agents. Elles se proposent donc d'**accompagner, dans les domaines comptable et financier, le renforcement des compétences des agents territoriaux sur des chantiers prioritaires et des thèmes d'actualité.**

En s'appuyant sur leur expertise et leurs complémentarités, elles développeront des actions en commun destinées aux collectivités territoriales sarthoises et à leurs agents sous la forme de réunions d'information et de fiches de procédures coproduites associant éventuellement d'autres partenaires.

François Pujolas, Directeur départemental des Finances publiques de la Sarthe, s'est félicité de cette initiative : **« le partenariat que nous mettons en place apportera des solutions concrètes aux problèmes que rencontrent quotidiennement dans leur travail les agents chargés de la comptabilité et de la gestion dans les collectivités locales. »**

Didier Reveau, Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe, a souligné que **« la mise en œuvre de ce partenariat permettra d'apporter une aide concrète aux secrétaires généraux de mairie par des interlocuteurs identifiés qui connaissent les réalités du terrain. »**



Cette convention, signée pour une durée de 3 ans, s'inscrit dans le cadre d'une démarche de **modernisation** de la gestion budgétaire et comptable et de la gestion des ressources humaines des collectivités locales à laquelle la DDFIP 72 et le CDG 72 sont attachés.